

Commission inondation Bassin Artois Picardie

- 16 octobre 2013 -

Compte-rendu

En l'absence de M. le Préfet de Bassin, M. Pascal (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente les excuses de M. le préfet.

M. Pascal accueille les participants et présente l'ordre du jour de la commission:

- 1) Approbation du compte-rendu de la commission du 5 février 2013
- 2) Présentation de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation et avis de la commission relatif à la consultation nationale
- 3) Point d'avancement sur la mise en œuvre de la Directive Inondation
 - Cartographies :
 - Présentation des premières cartographies
 - Stratégies :
 - Définition des objectifs et méthodes pour l'élaboration du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie
 - Point sur l'état d'avancement du portage des Stratégies locales
- 4) Lancement de la concertation de la révision du règlement d'information sur les crues (RIC) Artois-Picardie

1) Approbation du compte-rendu de la commission du 5 février 2013

M. Pascal rappelle les conclusions de la commission inondation du 5 février 2013, dont le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des membres.

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est donc approuvé par la commission sans modification.

2) Présentation de la Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

M. Brassart (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente la Stratégie Nationale.

M. Watez (Association Lestrem Nature) aurait souhaité que l'objectif de diminution des populations exposées soit davantage mis en avant dans la stratégie nationale. Il précise que certaines pratiques perdurent comme la destruction des zones humides, tout en soulignant que la protection de ces zones fragiles est importante. La population dans les zones exposées augmente malgré les outils mis en place.

Mme Delelis (personne qualifiée) fait suite aux propos de M. Watez et déplore également la perte des zones humides. Elle souligne également l'importance de la prise en compte de la solidarité amont-aval, et encourage les pratiques telles que la plantation de haie en amont pour limiter le ruissellement.

M. Lenglet (AMEVA) indique que l'AMEVA porte la stratégie locale pour le bassin de la Somme aux côtés des services de l'Etat, et que le calendrier retenu vise à inscrire cette démarche dans le cadre de

la mise en place du plan Somme 2. Le volet inondation de ce plan devrait être soutenu par une démarche PAPI. La sensibilité des élus sur ces questions traduit dix ans de réflexions menées sur le terrain.

M. Lenglet insiste également sur la notion de transparence des ouvrages (Saint-Valéry est un ouvrage de gestion), et souligne que les stratégies locales se devront d'être précises sur ce point. Il indique qu'être structure porteuse signifie porter l'animation de l'élaboration de la stratégie locale, mais également être moteur dans la responsabilisation des territoires. Afin d'assurer cette appropriation, l'une des missions de l'AMEVA est d'accompagner les territoires. Avoir une approche globale (quantitative et qualitative) des eaux pourrait permettre d'étendre la sensibilisation aux inondations.

M. Lenglet rappelle la problématique du financement des actions. Il rappelle que 11 objectifs thématiques de la commission européenne peuvent intégrer la gestion des inondations. Toutefois, il regrette que ce thème ne soit pas dans les priorités des partenaires institutionnels.

Il est satisfait de la mise en place de la stratégie nationale en réponse au passé et souligne en fait que la loi de modernisation de l'action publique prépare une nouvelle gouvernance pour les inondations. Il souligne l'importance de la réflexion sur la gouvernance et l'articulation entre les politiques afin de ne pas déstabiliser les élus. Enfin, il indique son intérêt pour une modernisation de la politique nationale de gestion des inondations sans oublier la responsabilisation des territoires.

M. Mathon (CG Somme) souhaite revenir sur la question de l'intégration plus rapide des projets dans les documents de planification : la population ne comprend pas l'absence d'évolution des normes d'habitation (sur-élévation ou extension) alors que des travaux parfois de plusieurs dizaines de millions d'euros ont été réalisés sur des ouvrages hydrauliques.

M. Gayet (DREAL Picardie) comprend cette préoccupation légitime des élus et rappelle les contraintes induites par la nouvelle directive de 2007. De plus, il rappelle que les ouvrages hydrauliques réduisent les risques d'inondation mais induisent des risques anthropiques (rupture) qui nécessitent des études de dangers. Ces études sont en cours et constituent une évolution majeure dans la gestion des risques de la part des gestionnaires et des services de l'Etat.

M. Pascal remercie les participants pour la richesse de leurs contributions et revient sur la question du financement et des possibilités du FEDER.

Mme Derville (DREAL Nord – Pas-de-Calais) précise que le prochain programme est élaboré par le Conseil Régional pour une présentation en Conseil Européen. Les items gestion de l'eau et inondation ainsi que les enveloppes budgétaires sont encore en discussion.

M. Pascal résume les points forts de la discussion (Qui protège-t-on de quoi ? Diminue-t-on les populations exposées ?) et repère les questionnements mis en avant :

- Gestion de l'urbanisation derrière les digues et fonction d'un ouvrage de protection.
- Ne pas dissocier quantité et qualité de l'eau. Nécessité d'une approche globale de l'eau, et de calendriers communs (DCE, DI, DCSMM).
- Valorisation des outils existants, notamment les PAPI, dans la démarche Directive Inondation pour le bassin Artois-Picardie.
- Question complexe de la simplification des périmètres et compétence des structures en charge de l'eau
- Utilisation de toutes les sources de financement possibles, y compris le FEDER pour la Somme ou les Wateringues par exemple.

M. Thibault (Agence de l'Eau Artois-Picardie) précise que la loi de décentralisation est une très bonne chose, mais qu'une vigilance extrême doit être apportée à sa concrétisation et à la phase

transitoire qui l'accompagne, notamment sur les compétences et le dynamisme des syndicats mixtes déjà existants.

M. Wattez exprime son inquiétude sur les actions entreprises par les syndicats gestionnaires de cours d'eau qui travaillent en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau. Les compétences de ces syndicats devraient être reprises par les EPCI. M. Wattez pose la question des pertes de compétences, d'expérience, des relations entre acteurs de terrain qui devront se modifier.

M. Pascal note que la loi de décentralisation clarifie les différentes responsabilités mais crée des inquiétudes, et qu'il est nécessaire de travailler sur la prévisions des conséquences de la loi sur le bassin Artois-Picardie.

M. Lenglet est en accord avec l'Agence de l'Eau et souligne également l'importance de la phase de transition. Il note la multiplicité des formes juridiques existantes sur la gestion de l'eau en France et demande que les riverains ne soient pas oubliés dans ce découpage.

Il précise que l'AMEVA est amené à évoluer vers la maîtrise d'ouvrage mais que cela a des conséquences sur les territoires. Une réflexion profonde doit être menée sur les conséquences de la loi et sur la phase de transition.

M. Pascal précise qu'il est effectivement important de « ne pas casser ce qui marche ».

M. Wattez note l'importance d'évoluer, de ne pas stagner mais également de ne pas perdre le savoir faire existant.

3) Point d'avancement sur la mise en œuvre de la directive « inondation »

M. Torrin (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente le point d'avancement sur la mise en œuvre de la Directive inondation (stratégie et cartographie).

M. Denis (SMAGE Aa) demande des précisions sur les dates de consultation de la cartographie et précise que le SMAGE Aa est candidat pour être EPTB.

M. Pascal précise que l'on entre dans le cœur du dispositif de la directive inondation.

M. Lenglet note que les cartographies sont une préoccupation avec la prise en compte de la mise en place d'ouvrages identifiés comme importants. La modélisation de la vallée de la Somme prend en compte le travail du BRGM sur les remontées de nappe et le travail réalisé dans le cadre du PPRi de la Somme. Une cohérence entre ces outils est recherchée (crue fréquent 1994, crue centennale et millénale). L'AMEVA est attentif à la production des cartes et a été présent aux côtés de l'Etat pour l'accompagnement des 25 communes concernées.

M. Delcroix (EMIZN) demande quelle sera l'utilisation des cartes et si un « copyright » existe dessus.

M. Pascal précise que les données seront publiques et qu'il n'existera pas de « copyright » dessus. La question de l'utilisation des cartes et de la gestion des cartes est effectivement importante et nécessitera des explications. Enfin, il souligne la cohérence des cartes avec les données déjà existantes (AZI, PPRi).

M. Denis souligne l'appropriation par les élus du PPRi de l'Aa et se pose la question de la prise en compte du marais audomarois non couvert par un PPRi.

M. Brassart (DREAL Nord – Pas-de-Calais) précise que pour le TRI de Saint-Omer, le PPRi et l'AZI existants ont été utilisés.

M. Pascal pose la question de la gestion des habitations en zone « vert clair » (qui correspond aux zones inondables d'événement extrême).

M. Brassart précise qu'il n'y a pas de contrainte d'urbanisme sur l'événement extrême (millénal) mais que la connaissance de cet événement permet de réfléchir à l'urbanisation future, comme par exemple lors de l'implantation d'un hôpital.

M. Pascal précise également que pour les territoires où les cartographies des événements centennaux sont de nouvelles données, la discussion est ouverte pour construire la stratégie.

M. Denis demande ce que signifie un événement millénal.

M. Lenglet répond qu'il s'agit d'un événement ayant 1 « chance » sur 1 000 de se produire chaque année.

M. Pascal précise que cela ne signifie pas pour autant qu'une crue millénaire se produira nécessairement tous les 1 000 ans.

Mme Delelis demande s'il est possible d'obliger le maintien des zones humides dans la gestion des zones touchées par l'événement millénal.

M. Pascal indique que ces questions seront traitées lors de l'élaboration du PGRI et des stratégies locales.

M. Wattez propose que les zones « vert clair » deviennent des zones de vigilance pour éviter l'urbanisation ou l'imperméabilisation des sols. La consultation du public est importante pour les cartes.

M. Brassart précise que la réglementation ne prévoit pas de consultation du public sur les cartographies. L'organisation de la consultation prévoit, par contre, des réunions territoriales avec les élus et les commissions géographiques.

M. Lenglet préconise les outils existants comme les SAGE et leurs CLE. Il indique que la sensibilisation du public est importante mais difficile. Il n'est pas possible de traiter les zones inondables sans les autres actions publiques (zones humides, ZEC, ...) car il s'agit d'une approche globale. Il souligne que les SAGE sont des outils formidables mais dont tout le potentiel n'est pas encore utilisé.

M. Brassart précise que la présentation des cartes en réunion des CLE est prévue lorsque celles-ci sont programmées.

M. Thibault fait remarquer les conséquences du calendrier électoral sur les consultations de la DI ou de la DCE. Un comité de bassin supplémentaire est prévu en septembre 2014 avec les nouveaux élus, et un autre en décembre. Des réunions thématiques de travail auront lieu à la place des commissions géographiques sur les thèmes de la DI et de la DCE (PGRI et SDAGE). Il indique une volonté de travailler ensemble.

M. Pascal souligne que le calendrier d'élaboration du PGRI a été fait en concertation avec l'Agence de l'Eau et qu'il prend en compte les délais des directives ainsi que le calendrier électoral.

M. Pascal souligne que le PGRI est un schéma global et que ce projet doit prendre en compte l'organisation du bassin.

M. Denis demande si les spécificités des territoires seront prises en compte comme dans le Boulonnais, la Lys ou l'Aa, en soulignant que les périmètres des stratégies locales doivent s'adapter à ces spécificités. Il rappelle que le SMAGE Aa a un projet, des travaux et un budget pour la gestion des inondations. Le statut d'EPTB est un outil intéressant pour continuer le travail déjà engagé.

M. Pascal confirme que la réflexion est nécessaire sur les territoires et signale les actions en cours sur le Delta de l'Aa. Il précise que pour les stratégies locales de Dunkerque et Calais, le SMCO pourrait accepter de porter la démarche et que le travail de définition des structures est toujours en cours sur les territoires de Lille, Lens et Maubeuge.

M. Brassart précise que l'Etat souhaite identifier les structures porteuses le plus en amont possible pour les associer au travail d'élaboration du PGRI.

Toutes les structures porteuses identifiées sont déjà motrices sur le sujet sur leur territoire.

M. Buguel (DDTM 59) pose la question de l'intercommunalité.

M. Denis (représentant d'une structure porteuse) précise que le territoire s'est approprié la problématique des inondations et de la gestion de l'eau.

M. Pascal rappelle que sur Lille, il n'y a toujours pas de porteur du SAGE. Il semble toutefois que la question avance. Pour l'instant, LMCU est porteuse par défaut.

M. Lenglet s'attriste de cette situation et rappelle que les transferts de compétence prévus par la loi vers les EPCI ne seront pas toujours évidents. Cela nécessitera parfois des périodes transitoires pour gérer des situations embryonnaires.

M. Pascal rappelle que pour certains territoires n'ayant pas subi d'inondation depuis longtemps, comme Lens, la sélection en TRI a été une surprise. Toutefois, il insiste sur la nécessité que ces démarches débouchent, ne serait-ce que sur des structures transitoires.

M. Dozières (DREAL Nord – Pas-de-Calais) rappelle l'organisation future d'un comité territorial stratégique qui rassemblera les différentes structures porteuses identifiées. Il propose d'y associer les structures porteuses pressenties, et encore non déclarées, afin de faire avancer les démarches.

M. Buguel propose d'y intégrer également des parties prenantes majeures.

4) Lancement de la concertation de la révision du règlement d'information sur les crues (RIC) Artois-Picardie

Mme Gaffet (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente le RIC.

M. Denis pose la question du manque de disponibilité des données sur les stations de Wizernes et Lumbres (site vigicrue) le dimanche 13 octobre de 6h à 13h et demande si ce manque doit être signalé à la préfecture.

M. Brassart indique qu'il vérifiera la raison de ce manque de données.

Concernant le RIC, M. Denis précise que Longuenesse est également touché lors des crues donc qu'il est pertinent de rejouter cette commune dans le périmètre de surveillance de l'Aa.

M. Pascal demande si une information plus factuelle de la consultation (lien internet : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Consultation-projet-du-nouveau-RIC2014-du-bassin-Artois>) peut être faite et s'il est nécessaire d'élargir la consultation.

Mme Gaffet précise que les syndicats mixtes et les présidents de CLE ont été ajoutés à la consultation.

M. Brassart précise que les mêmes structures ont été consultées pour la Directive Inondation.

M. Watez demande si un lien avec la Belgique existe s'agissant de la Lys. Il précise qu'un système équivalent à Vigicrues existe en Flandre et demande à ce que les communes françaises soient informées puisque les problèmes d'inondation ne se terminent pas à la frontière.

Mme Gaffet précise que des échanges ont lieu avec les services wallons et flamands.

M. Pascal encourage la DREAL à augmenter les échanges avec les services belges.

M. Brassart précise que des échanges ont déjà lieu par échanges de données, partage des modèles et par la participation à la Commission Internationale de l'Escaut (CIE).

M. Delcroix (EMIZN) précise qu'il s'agit d'une préoccupation du préfet de zone et qu'il existe une problématique Wallons/Flamands – France. Il propose un rapprochement de la protection civile de zone et du service de prévision des crues pour approfondir ce sujet.

M. Mopty (AMEVA) rappelle la problématique particulière de la Somme, avec des inondations liées aux crues de nappe, et demande comment améliorer la prévision, le service de prévision des crues (SPC) ayant un modèle de prévision de crue de surface. Il demande à ce que le SPC suive les niveaux de la nappe. Les connaissances se sont améliorées, notamment avec le système de financement Interreg.

Mme Gaffet précise que le SPC a suivi les études du BRGM et utilise déjà le modèle Gardenia de prévision des crues en utilisant les niveaux piézométriques.

M. Lenglet fait part à la commission des études de la chambre d'agriculture de la Somme et indique son souhait d'être associé aux études du SPC. De plus, il indique qu'il serait intéressant de disposer d'un service de prévision des sécheresses.

M. Pascal remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la séance.